

# SIAEP DE LA ROZEILLE

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2019**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé .....</b>	<b>10</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance .....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....</b>	<b>20</b>
<b>3.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</b>	<b>20</b>
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	21
4.	Financement des investissements .....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service .....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Travaux réalisés en 2018.....	23
4.6.	Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DE LA ROZEILLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alleyrat, Arfeuille-Châtain, Auzances, Beissat, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Chambonchard, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, Fontanières, La Chaussade, La Serre-Bussière-Vieille, La Villetelle, Le Chauchet, Le Compas, Les Mars, Lioux-les-Monges, Lupersat, Magnat-l'Étrange, Mainsat, Mautes, Moutier-Rozeille, Néoux, Peyrat-la-Nonière, Pontcharraud, Poussanges, Puy-Malsignat, Reterre, Rougnat, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Domet, Saint-Frion, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Julien-la-Genête, Saint-Julien-le-Châtel, Saint-Maixant, Saint-Maurice Près de Crocq, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Priest, Saint-Silvain-Bellegarde, Sainte-Feyre-la-Montagne, Sannat, Sermur, Tardes
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 23/11/2007  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux SUEZ Environnement
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :  
Avenant n°1 signé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour intégration des équipements du dernier réservoir de Magnat (Moulin Grand), les débitmètres du Bezut et le programme d'analyses complémentaires imposés par l'ARS.  
Avenant n°2 signé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour l'intégration des équipements de comptage à la station de Magnat, un surpresseur au réservoir de Chabouteix, mise en place d'un accès aux données SEVE pour la collectivité, traitement des surconsommations suite à la loi Warsmann, respect des dispositions concernant les travaux en voisinage de réseaux existants, mise à jour de la formule d'actualisation.  
Avenant n°3 signé le 12 septembre 2015 pour améliorer l'outil SEVE, modification de la prise en charge des branchements neufs, intégration du d'ozone dans les prestations du marché.
- Nature exacte de la mission du prestataire :  
Gestion du service comprenant le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la mise en service des branchements, la relève des compteurs, l'application du règlement de service, la retrocession de la part syndicale.  
Gestion des abonnés avec l'accueil des abonnés et traitement des doléances des clients, facturation, encaissements.  
Entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des accessoires du réseau, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.  
Renouvellement des branchements, des compteurs, des canalisations (si inférieur à 6 m).

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 317 habitants au 31/12/2019 (12 573 au 31/12/2018).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 339 abonnés au 31/12/2019 (8 334 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

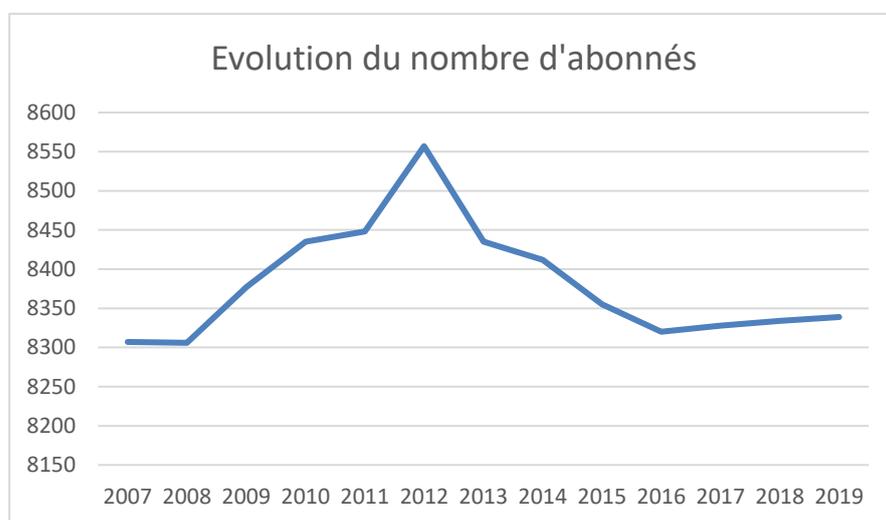
<b>Commune</b>	<b>Nombre total d'abonnés 31/12/2018</b>	<b>Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019</b>	<b>Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019</b>	<b>Nombre total d'abonnés au 31/12/2019</b>	<b>Variation en %</b>
Alleyrat	86	84	0	84	- 2.32%
Arfeuille-Châtain	139	143	0	143	+ 2.88%
Auzances	787	768	1	769	- 2.41%
Beissat	35	37	0	37	+5.71%
Bellegarde-en-Marche	253	248	0	248	+ 1.98%
Bosroger	72	73	0	73	+ 1.39%
Brousse	24	24	0	24	0.00%
Bussière-Nouvelle	69	69	0	69	0.00%
Chambonchard	65	65	0	65	0.00%
Champagnat	322	323	2	325	+ 0.31%
Chard	101	102	0	102	+ 0.99%
Charron	152	157	0	157	+ 3.29%
Châtelard	33	33	0	33	0.00%
Fontanières	167	165	2	167	-0.76%
La Chaussade	70	69	0	69	-0.34%
La Serre-Bussière-Vieille	107	107	0	107	0.00%
La Villetelle	127	129	1	130	+1.56%
Le Chauchet	59	58	0	58	- 0.95%
Le Compas	153	151	0	151	-0.68%
Les Mars	149	146	0	146	+ 2.05%
Lioux-les-Monges	36	36	0	36	0.00%
Lupersat	262	265	1	266	+ 1.14%
Magnat-l'Étrange	229	226	0	226	-0.81%
Mainsat	402	399	0	399	-0.75%
Mautes	191	192	0	192	+0.52%
Moutier-Rozeille	290	297	1	298	+2.40%
Néoux	238	237	1	238	-0.59%
Peyrat-la-Nonière	329	332	0	332	+ 0.91%
Pontcharraud	94	94	0	94	0.00%
Poussanges	113	112	0	112	- 0.08%
Puy-Malsignat	94	98	0	98	+ 4.25%
Reterre	170	173	0	173	+1.76%
Rougnat	359	352	0	352	-1.98%
Saint-Alpinien	202	205	0	205	+ 1.48%

Saint-Amand	237	240	0	237	+1.26%
Saint-Avit-de-Tardes	129	127	0	127	-0.57%
Saint-Domet	144	147	2	149	+2.05%
Saint-Frion	150	155	1	156	+3.31%
Saint-Georges-Nigremont	125	125	0	125	0.00%
Saint-Julien-la-Genête	141	140	0	140	-0.71%
Saint-Julien-le-Châtel	107	106	0	106	-0.93%
Saint-Maixant	134	134	0	134	0.00%
Saint-Maurice Près de Crocq	2	2	0	2	0.00%
Saint-Médard-la-Rochette	166	174	1	174	+4.19%
Saint-Pardoux-le-Neuf	125	124	1	125	-0.79%
Saint-Priest	153	153	0	153	0.00%
Saint-Sylvain-Bellegarde	141	141	0	141	0.00%
Sainte-Feyre-la-Montagne	81	83	0	83	2.47%
Sannat	288	288	0	288	0.00%
Sermur	122	121	0	121	-0.82%
Tardes	96	96	0	96	0.00%
<b>Total</b>	<b>8 334</b>	<b>8 325</b>	<b>14</b>	<b>8 339</b>	<b>+ 0.056%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,59 abonnés/km au 31/12/2019 (7,59 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,48\* habitants/abonné au 31/12/2019 (1,51 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 89,86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019 (84,71 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).



\* Nombre d'habitants par abonné estimé

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

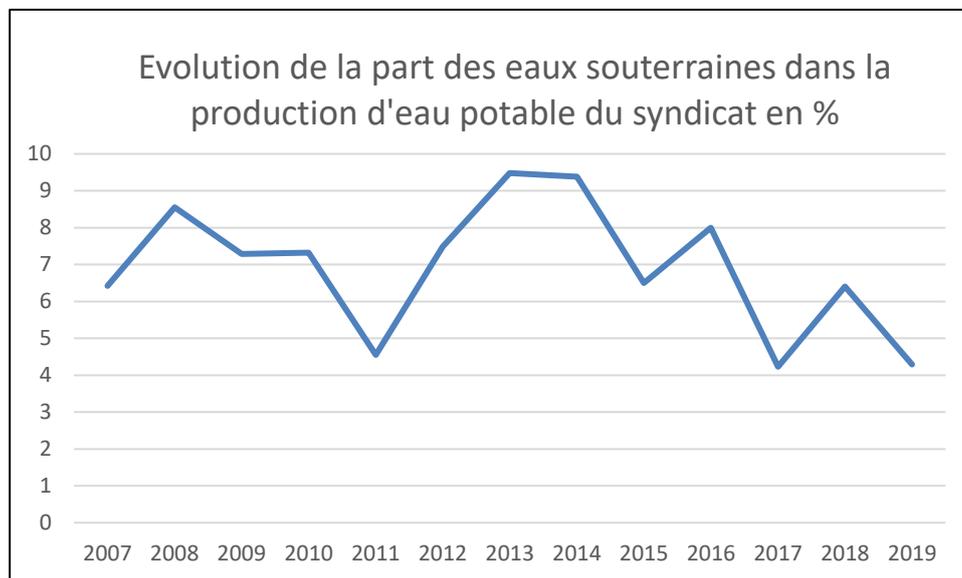


Le service public d'eau potable prélève 1 677 215 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (1 631 314 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage Creux du Loup	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j	104 448	72 021	<b>-31,04%</b>
Captage Le Puy Des Vergnes	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j			
Captage Mansoulet	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j			
Prise d'eau sur la Rozeille	surface	8 000 m <sup>3</sup> /j	1 526 866	1 605 195	<b>+ 4,87%</b>
<b>Total</b>		8 300 m <sup>3</sup> /j	1 631 314	1 677 216	<b>+ 2,74%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 4,29 %.



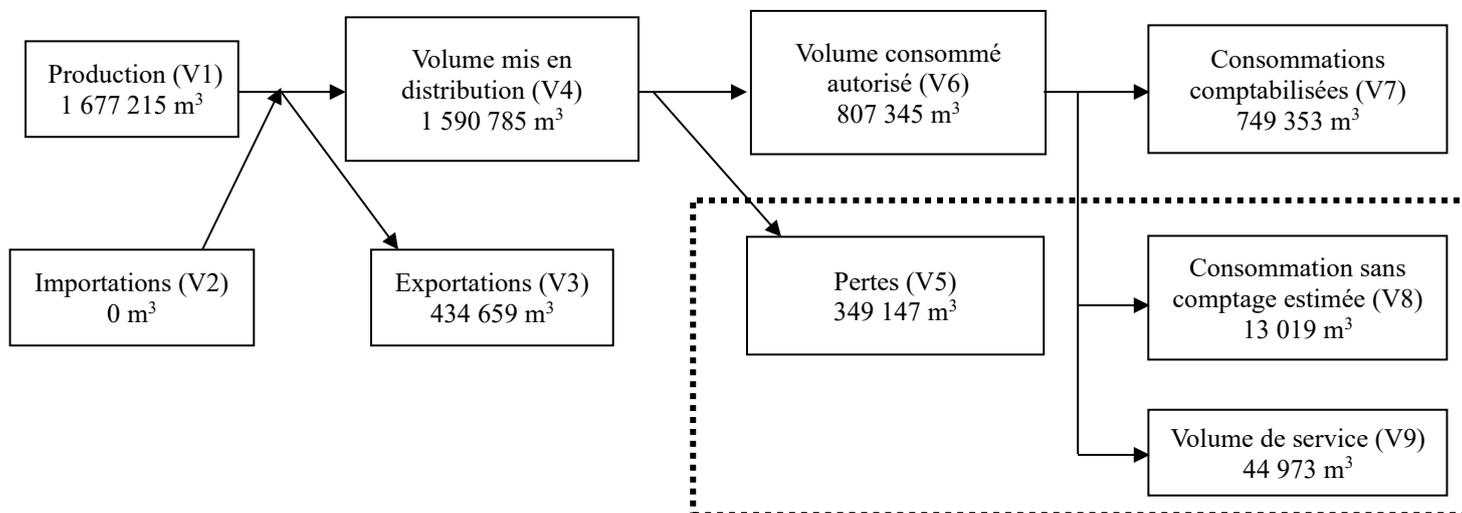
## 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



### 1.6.2. Production

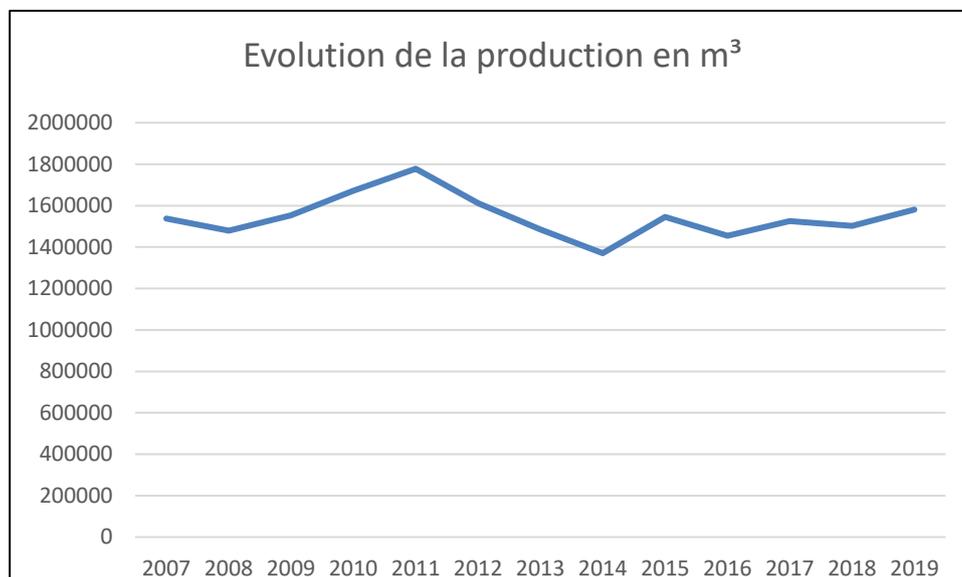


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Magnat l'Etrange (Beissat) - 1962	8 000 m <sup>3</sup> /j – Filière Physico-chimique complète : Pré-ozonation, reminéralisation au lait de chaux et gaz carbonique, coagulation, floculation sur décanteurs « Actiflo », avec chlorure ferrique et polymères, filtration sur lits de sable, traitement d'affinage par post-ozonation avec filtre à charbon actif en grain et désinfection finale au chlore gazeux.
Usine de Lachaud à Poussanges - 1963	300 m <sup>3</sup> /j -

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Captage Creux du Loup	34 16	24 007	-31,04%	100
Captage Le Puy Des Vergnes	34 816	24 007	-31,04%	100
Captage Mansoulet	34 816	24 007	-31,04%	100
Prise d'eau sur la Rozeille	1 397 912	1 518 764	+ 8,64%	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 502 360</b>	<b>1 590 785</b>	<b>+ 5,89%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3.

### Achats d'eaux traitées



Sans objet.

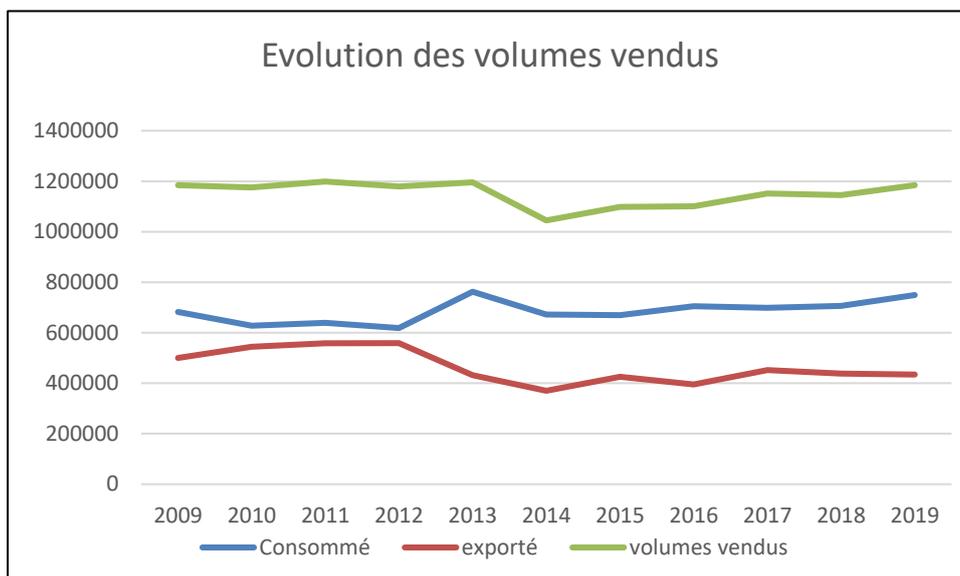
### 1.6.4.

### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	705 956	749 353	+ 6,15%
Abonnés non domestiques	0	0	0,00 %
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>705 956</b>	<b>749 353</b>	<b>+ 6,15%</b>
Service de la ville d'Aubusson	217 884	201 141	- 7,68 %
Service du SIAEP Evaux Chambon Budelière	214 536	224 587	+ 4,47%
Service du SIAEP Saint-Sulpice les Champs Vallière	3 271	8 386	+ 156,37%
Service du SIAEP Haute Vallée de la Creuse	2 821	-	-
Service du SIAEP Haut Cher	223	180	- 19,28%
Service du SIAEP Saint-Loup Saint-Chabrais	-	365	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>438 735</b>	<b>434 659</b>	<b>- 0,93%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>13 019</b>	<b>13 019</b>	<b>0,00%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>44 923</b>	<b>44 973</b>	<b>+ 0,11%</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>763 898</b>	<b>807 345</b>	<b>+ 5,69%</b>

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 098,9** kilomètres au 31/12/2019 (1 098,26 au 31/12/2018).

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	35,65 € au 01/01/2018 sans déplacement
	63,69 € au 01/01/2018 avec déplacement
	39,99 € au 01/01/2019 sans déplacement
	71,43 € au 01/01/2019 avec déplacement

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,00 €	47,00 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,6632 €/m <sup>3</sup>	0,6632 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0,6297 €/m <sup>3</sup>	0,6297 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,5976 €/m <sup>3</sup>	0,5976 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 10 000 m <sup>3</sup>	0,26 €/m <sup>3</sup>	0,26 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	56,15 €	56,51 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,8268 €/m <sup>3</sup>	0,8432 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0,7885 €/m <sup>3</sup>	0,8041 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,7501 €/m <sup>3</sup>	0,7649 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 10 000 m <sup>3</sup>	0,5743 €/m <sup>3</sup>	0,5856 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m <sup>3</sup>	0,23 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 18/10/2019 effective à compter du 01/07/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable.

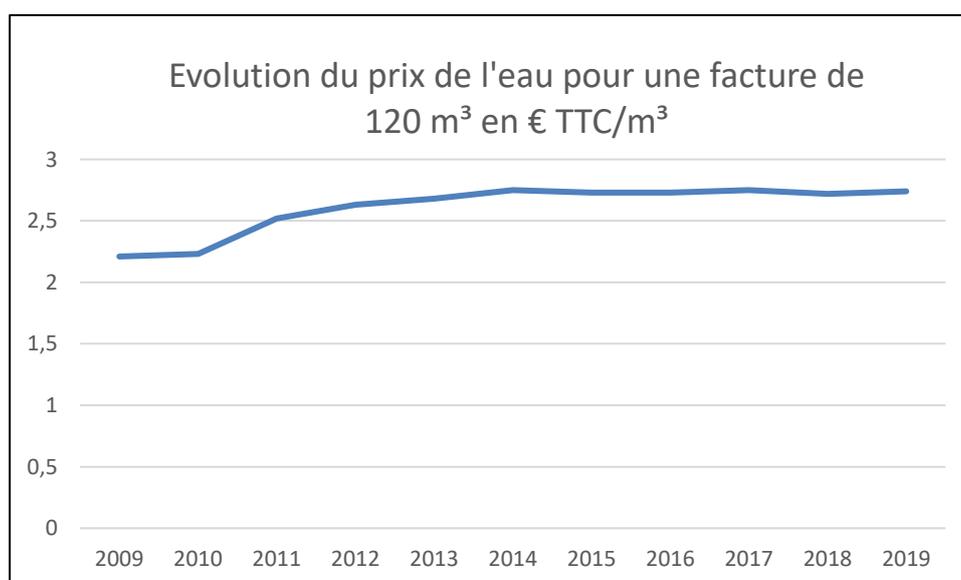
## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	47,00	47,00	0,00 %
Part proportionnelle	78,91	78,91	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	125,91	125,91	0,00 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	56,51	57,44	+ 1,65 %
Part proportionnelle	99,10	100,72	+ 1,64 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	155,61	158,16.	+ 1,64 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	-	-	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0 %
VNF Prélèvement : .....	-	-	-
Autre : .....	-	-	-
TVA	17,01	17,14	+ 0,23%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	44,61	44,74	+ 0,09 %
<b>Total</b>	<b>326,12</b>	<b>328,81</b>	<b>0,82 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,72</b>	<b>2,74</b>	<b>0,74 %</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2019 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2020 en €/m<sup>3</sup></b>
Alleyrat	2,72	2,74
Arfeuille-Châtain	2,72	2,74
Auzances	2,72	2,74
Beissat	2,72	2,74
Bellegarde-en-Marche	2,72	2,74
Bosroger	2,72	2,74
Brousse	2,72	2,74
Bussière-Nouvelle	2,72	2,74
Chambonchard	2,72	2,74
Champagnat	2,72	2,74
Chard	2,72	2,74
Charron	2,72	2,74
Châtelard	2,72	2,74
Fontanières	2,72	2,74
La Chaussade	2,72	2,74
La Serre-Bussière-Vieille	2,72	2,74
La Villetelle	2,72	2,74
Le Chauchet	2,72	2,74
Le Compas	2,72	2,74
Les Mars	2,72	2,74
Lioux-les-Monges	2,72	2,74
Lupersat	2,72	2,74
Magnat-l'Étrange	2,72	2,74
Mainsat	2,72	2,74
Mautes	2,72	2,74
Moutier-Rozeille	2,72	2,74
Néoux	2,72	2,74
Peyrat-la-Nonière	2,72	2,74
Pontcharraud	2,72	2,74
Poussanges	2,72	2,74
Puy-Malsignat	2,72	2,74
Reterre	2,72	2,74
Rougnat	2,72	2,74
Saint-Alpinien	2,72	2,74
Saint-Amand	2,72	2,74

Saint-Avit-de-Tardes	2,72	2,74
Saint-Domet	2,72	2,74
Saint-Frion	2,72	2,74
Saint-Georges-Nigremont	2,72	2,74
Saint-Julien-la-Genête	2,72	2,74
Saint-Julien-le-Châtel	2,72	2,74
Saint-Maixant	2,72	2,74
Saint-Médard-la-Rochette	2,72	2,74
Saint-Maurice Près de Crocq	2,72	2,74
Saint-Pardoux-le-Neuf	2,72	2,74
Saint-Priest	2,72	2,74
Saint-Silvain-Bellegarde	2,72	2,74
Sainte-Feyre-la-Montagne	2,72	2,74
Sannat	2,72	2,74
Sermur	2,72	2,74
Tardes	2,72	2,74

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 749 353 m<sup>3</sup>/an (753 733 m<sup>3</sup>/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'eau provient uniquement de l'augmentation de la part du délégataire conformément à son contrat.

## 2.3.Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
1er versement (septembre année N)	431 587,66	588 770,41	+ 36,42%
2ème versement (février année N+1)	588 770,41	501 411,40	-14,83%
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 020 358,07</b>	<b>1 090 181,81</b>	<b>+ 6,84%</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 054 532	1 137 743	+ 7,89%
<i>dont abonnements</i>	519 571	479 081	- 7,79%
Recette de vente d'eau en gros	252 880	222 084	-12,18%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 307 412</b>	<b>1 359 826</b>	<b>+ 4,00%</b>
Recettes liées aux travaux	177 475	35 646	-79,91%
Autres recettes (préciser) facturation et recouvrement redevance – Facturation et recouvrement autres comptes de tiers – Autres produits accessoires (voir RAD chap 4 – Détail des produits)	22 015	24 183	+ 9,85 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>199 490</b>	<b>59 829</b>	<b>-70,00%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 506 902</b>	<b>1 419 655</b>	<b>- 5,79%</b>

### Recettes Agence de l'eau :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevances pour pollution d'origine domestique	211 219	175 159	- 17,07%
<b>Total des recettes</b>	<b>211 219</b>	<b>175 159</b>	<b>- 17,07%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **2 622 726 €** (2 744 118 € au 31/12/2018).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	53	0	45	1
Paramètres physico-chimiques	14	1	68	7

Les non-conformités physico-chimiques ont été relevé concernant la conductivité et l'équilibre calco-carbonique à cause de la faible minéralisation de l'eau brute et le simple traitement de neutralisation sans remise à l'équilibre.

Détection d'un dépassement du taux de CVM au village des Ecartés à Lupersat.

La non-conformité concerne un entérocoque qui a été mis en évidence au bourg de Mautes. Une injection d'hypochlorite de sodium a été mis en place dans les secteurs déficitaires en chlore.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	97,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	92,9%	91,4%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

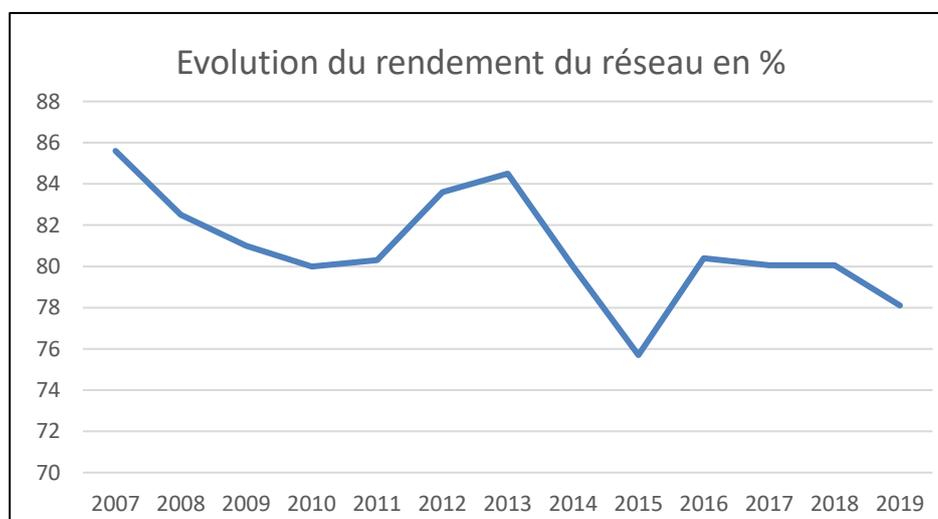
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	80,05 %	78,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3,00	3,09
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,37 %	64,79 %



#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,01 m<sup>3</sup>/j/km (0,88 en 2018).

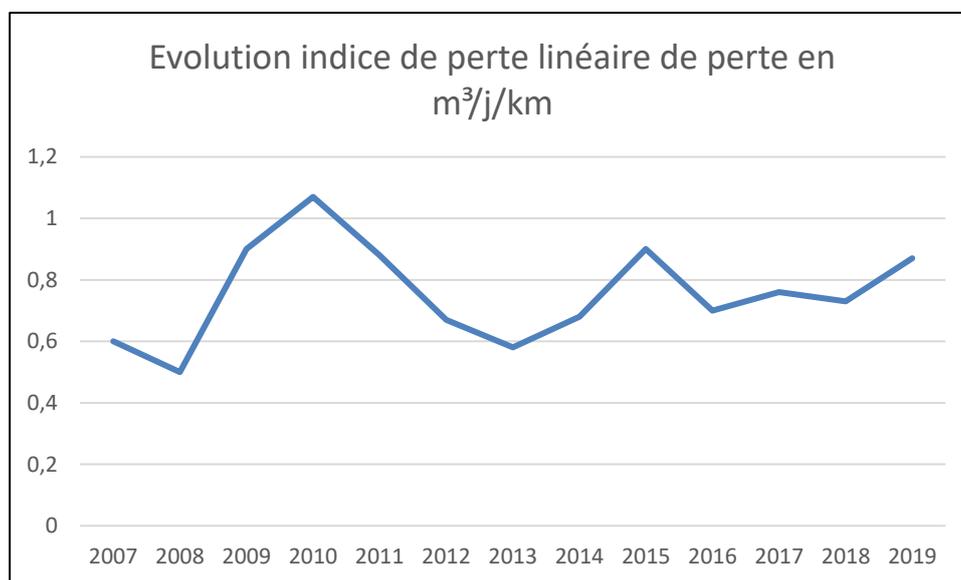
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0,87 m<sup>3</sup>/j/km (0,73 en 2018).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	-	-	-	1,61	0,03	0	3,134	0,6

Au cours des 5 dernières années, 5.354 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,0005 % (0,09 en 2018).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	8 944	8 339
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	203 635,09	396 657,83
Montants des subventions en €	141 600,00	176 285,28
Montants des contributions du budget général en €	62 035,09	220 372,55

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 005 754,28	808 609,19
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	233 875,34
	Intérêts	36 730,25

La durée de l'extinction de la dette est de 10 ans à compter du 31/12/2019 (11 ans le 31/12/2018).

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 514 811,85 € (513 567,32 € en 2018).

## 4.5. Travaux réalisés en 2019



Les travaux prévus en 2019 sont les suivant :

Accord cadre à bons de commande (2ème année)  
Dépollution captage du Creux du Loup et clôtures  
Forages  
Réhabilitation de la filière boues à la station de Magnat l'Etrange  
installation de purges automatiques sur le réseau  
Mise à niveau de bouches à clé  
DUP La Chaudrue (analyses...)  
CVM commune de Sannat

## 4.6. Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable



### TRAVAUX PREVUS EN 2020

Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable  
Panneaux d'information sur les captages et au barrage  
Forages (suite de 2019)  
Réhabilitation de la filière boues à la station de Magnat l'Etrange  
CVM commune de Lupersat  
Travaux de renouvellement de canalisation et de branchements d'eau potable  
Le Bourg commune de Néoux  
Accord cadre à bons de commande (dernière année)  
Réseau fuyard commune de Chard  
Etude d'aide à la décision en vue de l'aménagement de la retenue de Beissat

### Subventions attendues :

Travaux sur les captages  
Forages  
Réhabilitation filière boues  
CVM  
Réseau fuyard commune de Chard  
Schéma directeur et modélisation du réseau  
DUP La Chaudrue  
Etude d'aide à la décision en vue de l'aménagement de la retenue de Beissat

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 20 demandes d'abandon de créance et en a accordé 18.

712.26 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0009 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0,0 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 573*	12 317*
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,72	2,74
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92,9%	91,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,05%	78,10%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,88	1,01
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,73	0,87
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,09%	0,28%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0 €	712,26 €

\* Nombre d'habitants estimé